



Mémoire

Présenté au Comité permanent des langues officielles
de la Chambre des communes
relatif à l'engagement
du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration
envers la promotion de la dualité linguistique canadienne
et du développement des communautés de langue officielle
en situation minoritaire

Ottawa (Ontario)
Le 10 mars 2015

1. Incorporée le 14 octobre 1968, La Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse (ci-après la Fédération acadienne) a été créée dans le but de promouvoir l'épanouissement et le développement global de la communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse en collaboration avec ses membres, composés d'organismes régionaux, provinciaux et institutionnels d'expression française.

2. La Fédération acadienne agit comme une vraie fédération et regroupe 29 organismes régionaux, sectoriels et clientèles désireux d'œuvrer à l'avancement de la mission de la Fédération acadienne.

3. La Fédération acadienne accomplit sa mission en agissant comme porte-parole principal de la population acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse ; en facilitant la concertation et le partenariat de l'ensemble des organismes œuvrant au sein de la communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse tout en respectant le mandat de chaque organisme ; en offrant des services et des programmes répondant aux besoins de ses membres et ; en appuyant ses membres dans le développement et l'épanouissement de la communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse.

4. En 2003, le comité directeur de Citoyenneté et Immigration Canada dévoile son Plan stratégique pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire au Canada. Pour atteindre les objectifs de ce plan, les ministères fédéral et provincial de l'immigration établissent des partenariats avec des organismes clés dans les diverses communautés en situation minoritaire au Canada. C'est ainsi qu'est né le dossier de l'immigration francophone en Nouvelle-Écosse, projet piloté par la Fédération acadienne à titre de représentant officiel de la communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse auprès des gouvernements.

5. En 2006, la Fédération acadienne signe avec le gouvernement fédéral, représenté par Citoyenneté et Immigration Canada, et le gouvernement provincial, représenté par l'Office de l'immigration de la Nouvelle-Écosse, des ententes de collaboration afin de développer des capacités de promotion, de recrutement, d'accueil et d'intégration pour attirer et retenir en Nouvelle-Écosse des nouveaux arrivants d'expression française. Depuis la signature de ces premières ententes et grâce à la continuité de l'appui des gouvernements, Immigration francophone Nouvelle-Écosse offre des services gratuits aux nouveaux arrivants d'expression française de la Nouvelle-Écosse.

6. Immigration francophone Nouvelle-Écosse poursuit les objectifs suivants:

- Accroître et retenir le nombre de nouveaux arrivants d'expression française qui s'établissent en Nouvelle-Écosse ;
- Favoriser l'intégration de ces nouveaux arrivants dans la province, plus spécifiquement au sein de la communauté acadienne et francophone et ;
- Accroître la capacité d'accueil et d'intégration des communautés acadiennes et francophones de la Nouvelle-Écosse.

7. Pour atteindre les objectifs visés, plusieurs organismes clés de la communauté siègent à un comité directeur afin de développer un plan d'action pour l'évolution du dossier de l'immigration francophone en Nouvelle-Écosse, notamment :

- L'Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse
- Le Conseil de développement économique de la Nouvelle-Écosse
- L'Université Sainte-Anne
- La Fédération des femmes acadiennes de la Nouvelle-Écosse
- Le Regroupement des aînées et aînés de la Nouvelle-Écosse
- Le Conseil scolaire acadien provincial
- Le Conseil jeunesse provincial de la Nouvelle-Écosse
- Réseau santé Nouvelle-Écosse
- Un représentant du comité directeur de Citoyenneté et Immigration Canada de l'immigration francophone
- Un représentant de la communauté immigrante

8. Parmi les services offerts par Immigration francophone Nouvelle-Écosse, on compte des services pré-départ, d'établissement, d'intégration et de sensibilisation. Ces services sont extrêmement appréciés par la communauté immigrante qui trouve, chez Immigration francophone Nouvelle-Écosse, des employés dévoués et en mesure de les accompagner pas à pas dans ce nouvel environnement.

9. Toutefois, en dépit de l'excellent service offert par Immigration francophone Nouvelle-Écosse, les immigrants francophones de notre province se trouvent désavantagés sur plusieurs points par rapport aux immigrants anglophones.

10. En effet, plusieurs services offerts par *Immigrant Services Association of Nova Scotia* ne sont pas accessibles aux immigrants de langue française. Entre autres, il s'agit :

- des services d'intervention en situation de crise, notamment pour ce qui est des questions de santé mentale, de questions juridiques et financières
- des services d'appui et de conseils aux familles immigrantes, notamment pour ce qui est du droit de la famille et de la violence familiale
- des services aux réfugiés
- des ateliers pratiques offerts par des professionnels sur divers sujets, par exemple les déclarations de revenus
- la référence aux institutions offrant des cours de langue seconde

11. De plus, certains besoins identifiés par les immigrants eux-mêmes ne peuvent être comblés par Immigration francophone Nouvelle-Écosse puisque ces services ne relèvent pas de son mandat. Il s'agit :

- des services d'accompagnement pour les étudiants internationaux
- des services d'accompagnement scolaire pour faciliter l'intégration des élèves
- des cours de français langue seconde et la certification qui en découle
- les examens de compétence langagière nécessaires pour obtenir la résidence permanente

12. Enfin, ce qui est encore plus préoccupant, c'est que les clients qui se présentent chez *Immigrant Services Association of Nova Scotia* et qui pourraient bénéficier des services offerts par Immigration francophone ne sont pas référés faute d'offrir systématiquement le service dans l'une ou l'autre des langues officielles de notre pays et d'identifier les immigrants qui ont le français comme langue seconde.

13. Par ailleurs, certains programmes de Citoyenneté et Immigration Canada qui sont abolis ou qui font l'objet d'une refonte comme Avantage significatif francophone ou les missions de service civique pour les étudiants internationaux occasionnent des difficultés additionnelles pour les employeurs désireux d'accueillir des immigrants de langue française.

14. À titre d'exemple, la Fédération acadienne accueille depuis quelques années des étudiants français qui répondent à un appel de mission de service civique. Jusqu'à présent, le processus était relativement simple. Il suffisait de publier une offre de mission, d'effectuer des entrevues, de sélectionner un candidat ou une candidate tout en respectant certaines conditions fixées par l'Office franco-québécois pour la Jeunesse (OFQJ) et l'Agence du Service Civique français.

15. Or, en février, nous avons été mis au courant qu'il faudra dorénavant payer des frais à CIC et compléter un formulaire en ligne avant l'offre formelle de mission. En principe, ces étapes additionnelles ne devraient pas poser problème. Cependant, les instructions transmises pour les nouvelles procédures ne sont pas claires. Il s'ensuit que la Fédération acadienne a perdu beaucoup de temps à se familiariser avec le nouveau processus, qui n'est toujours pas complété au moment d'écrire ses lignes. Comme aucun agent n'est disponible pour répondre aux questions, il est permis de croire que certains organismes choisiront de se priver d'un stagiaire plutôt que de se perdre dans le labyrinthe de CIC.

16. Pour ce qui est d'Avantage significatif francophone, comme le programme n'a toujours pas été remplacé, on peut supposer que plusieurs employeurs se tourneront vers des employés ayant un faible niveau de français pour combler leur besoin en main d'œuvre.

17. En conclusion, bien que les programmes de CIC permettent d'accueillir un nombre croissant d'immigrants au Canada, il semble que les services offerts favorisent davantage une immigration anglophone plutôt que francophone et que cette situation soit attribuable au fait qu'Immigration francophone Nouvelle-Écosse et les employeurs de notre communauté ne disposent pas des mêmes outils que le fournisseur de service et les employeurs anglophones. Ce déséquilibre risque de décourager les immigrants francophones à venir s'installer dans notre belle province et contribuer ainsi davantage à l'érosion des francophones en Nouvelle-Écosse.

18. Nous vous remercions de votre attention.